

M. SHEA: Je ne voudrais pas faire une déclaration générale là-dessus; mais ces renseignements ont certainement été compilés d'après les dossiers et je ne me rappelle rien de bien terrible, non plus.

Ce qui me revient le plus facilement à la mémoire, vu que la chose s'est passée récemment, en 1958, c'est que nous avons alors procédé à 85 vérifications. C'est M. Beudet qui nous en avait priés. Il avait dit: "Je veux une inspection soignée."

M. JOHNSON: C'était en 1952?

M. SHEA: Non, en 1958.

M. CREAGHAN: En haut de la page 33, où il est question de l'enquête de septembre 1952,—il ne s'agit pas d'une partie de votre rapport,—on lit qu'en faisant rapport au Conseil le directeur du port a déclaré qu'il préférerait obtenir une nouvelle preuve concernant les péagers en question.

Ai-je raison de présumer que, dans un tel cas, vous présenteriez un rapport écrit au Conseil des ports nationaux ou au directeur du port?

M. SHEA: Nous ne l'aurions pas fait sous forme de rapport; nous nous serions contentés de rédiger à la machine un compte rendu des incidents que nous avons remarqués. Je crois que j'avais conseillé à mes hommes de rapporter ces incidents sur du papier ordinaire, ne portant pas l'entête du National-Canadien. Nous croyions agir à titre d'agents du gouvernement.

M. CREAGHAN: Il s'agirait donc d'un rapport confidentiel au directeur du port?

M. SHEA: Je donnais instruction à l'un de mes hommes d'aller lui porter ce rapport personnellement, afin qu'il n'ait pas à passer par la poste.

M. CREAGHAN: Lorsque vous avez porté ce rapport personnellement, si vous vous en êtes chargé, vous rappelez-vous s'il a donné lieu à une discussion?

M. SHEA: Non, je n'y suis pas allé personnellement; j'ai envoyé l'inspecteur chargé de ce travail.

M. CREAGHAN: Nous ne cherchons pas à faire des personnalités. Cet inspecteur vit-il encore?

M. SHEA: Oui.

M. CREAGHAN: Il est toujours au même poste?

M. SHEA: Il est toujours là.

M. CREAGHAN: Je remarque qu'en 1957, lors d'une enquête faite par les autorités du chemin de fer, on a vérifié 100 fois le passage du pont et dans 90 cas on a constaté des irrégularités. Lors de l'inspection de 1958, 66 ou peut-être 65 irrégularités ont été rapportées.

M. SHEA: De mémoire, je puis vous dire que nous constatons nous-mêmes que les choses s'étaient gâtées, en comparaison des premiers temps. Nous n'avions guère de choses à rapporter dans les premiers temps, mais la situation a empiré. Je ne sais pas, mais il me semble qu'il s'était produit bien des changements à cause du va et vient des employés qui se succédaient. Je sais que la même chose s'est produite chez nous et cela nous a inquiétés; quand on change le personnel, on peut moins compter sur les nouveaux employés; d'abord, ils ont moins d'expérience.

Et n'oubliez pas que ces péagers étaient fort harcelés par les gens qui traversaient le pont tous les jours. Les usagers réclamaient la validité de livrets périmés. Un usager qui avait été malade pendant deux semaines voulait quand même se servir de son livret non épuisé mais périmé. Si le péager n'avait pas l'œil ouvert, l'usager pouvait facilement lui glisser un billet périmé.